Retours d’expérience du MEDEF sur le reporting intégré

Publié le 20 novembre 2017

Le MEDEF présente un document de retours d’expérience sur le reporting intégré, synthèse des travaux de son groupe de travail sur le sujet.

Le MEDEF présente les conclusions de son groupe de travail sur le reporting intégré. Le document de retours d’expérience est le résultat de l'audition, pendant un an, de nombreux experts, praticiens en entreprises et parties prenantes, venus partager avec le MEDEF leur vision et leur expérience de la pratique du reporting intégré.

La démarche de reporting intégré consiste à favoriser l’intégration des éléments extra-financiers et financiers, et à en rendre compte de façon aussi concise que possible. Elle invite les entreprises à :
- expliquer leur gouvernance et leur stratégie, ainsi que leur modèle d'affaires, et identifier leurs actifs tangibles et intangibles ;
- présenter les risques essentiels auxquels elles sont confrontées et la façon dont elles prévoient de les éviter ou de les atténuer.

Pour le MEDEF, la démarche de reporting intégré peut permettre d’améliorer la qualité des informations mises à la disposition des investisseurs et des autres parties prenantes, si plusieurs principes sont respectés :
1. le reporting intégré doit être une démarche volontaire et optionnelle et ne doit pas constituer une nouvelle obligation pour les entreprises ;
2. le reporting intégré doit répondre à une logique de synthèse des informations pertinentes en proposant une information complémentaire à l’information existante ;
3. le reporting intégré ne doit pas consister en un rapport nouveau, le choix du support devant être laissé à la libre appréciation des entreprises ;
4. un cadre de référence n’est pas adapté à la diversité des entreprises et à leurs enjeux, les entreprises doivent rester libres dans le choix des indicateurs pertinents selon leur propre appréciation et leur modèle.